

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 19 juin 2013

Président : M. Olivier BLANC
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Susanne CORNAZ
M. Mathias OCH
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 19 juin 2013 à 18 h 15 à la salle de gym du Collège Rambert, chemin des Vignes 12, à Clarens.

L'ordre du jour est le suivant:

En ouverture:

- Propos de bienvenue de M. Edouard Fontannaz, président de l'Association des intérêts de Tavel.
- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2013.
- 2. Communications du Bureau notamment sur:
 - 2.1 la composition de la commission chargée de l'examen des postulats de M. Gilles Marco: « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises » – « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales » – « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales » - « Donner à nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper "exclusion professionnelle et sociale" + arrêter "Gestion déloyale des intérêts publics" »;
 - 2.2 la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort « Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes ».
- 3. Correspondance.
- 4. Communications de la Municipalité.
- 5. Motions, postulats et interpellations déposés.
- 6. Nominations:
 - 6.1 pour « l'année politique » 2013 – 2014, de la présidente ou du président du Conseil communal;
 - 6.2 pour « l'année politique » 2013 – 2014, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal;

- 6.3 pour « l'année politique 2013 – 2014 » de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal;
 - 6.4 pour « l'année politique » 2013 – 2014 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs;
 - 6.5 pour « l'année politique » 2013 – 2014, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants;
 - 6.6 Eventuellement, d'un membre de la commission « organisation et communication » du Conseil communal, en cas d'élection d'un membre de ladite commission à la présidence du Conseil communal;
 - 6.7 d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Anne-Lise Bühler (PLR), démissionnaire au 30 juin 2013.
7. Rapports des commissions:
- 7.1 sur le préavis relatif aux comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (06/2013) (rapp.: M. Denis Golaz);
 - 7.2 sur le préavis relatif aux comptes 2012 du Fonds culturel Riviera (08/2013) (rapp.: M. Yann Krebs);
 - 7.3 sur le préavis relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2012 (09/2013) (rapp.: M. Olivier Gfeller);
 - 7.4 sur le préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Saussaz Est » (10/2013) (rapp.: M. Raphaël Tanner);
 - 7.5 sur le rapport de la Municipalité sur sa gestion durant l'année 2012 (05/2013) (rapp.: M. Lionel Winkler);
 - 7.6 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Bassam Degerab relative à la demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la Commune selon les principes de l'Islam (rapp. de majorité: M. Yanick Hess; rapp. de minorité: M. Michel Zulauf).
8. Préavis de la Municipalité:
- 8.1 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 111'350.– au maximum pour la rénovation et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers (11/2013);
 - 8.2 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 195'000.– au maximum pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps (13/2013);
 - 8.3 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 11'500'000.– au maximum pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux (14/2013);
 - 8.4 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 137'000.– au maximum, sous déduction d'une

éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique (15/2013).

9. Rapports de la Municipalité:

- 9.1 en réponse à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, « Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales » – au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino – à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1^{er} septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE – au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné » – au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, « Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures (12/2013);
- 9.2 en réponse à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc Forclaz, intitulée: « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge » (16/2013).

10. Rapport de la commission « communication et organisation du Conseil communal ».

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

12. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Olivier Blanc salue un certain nombre de personnes qui assistent à cette dernière séance de l'année politique: M. Jean-Jacques Cevey, bourgeois d'honneur et ancien syndic, M. Pierre Salvi, ancien syndic, M. Jacques Delaporte, ancien municipal, les représentants des villages et des Eglises ainsi que les chefs de service. D'autres personnes nous rejoindront plus tard. Le Président se contente donc, à ce stade, de tous les saluer en leur fonction et qualité respectives.

Il salue également la Municipalité, la secrétaire municipale, les représentants de la presse et le public.

Il déclare, de mémoire, que le Conseil communal avait siégé aux Avants, à Brent, à Caux, à Clarens, à Territet, aux Grésalleys, mais il n'a pas souvenir qu'il ait siégé à Tavel et, en tant qu'habitant de Tavel, il voulait corriger cette lacune.

Il remercie M. Sentinelli, chef du service des domaines et bâtiments, et ses collaborateurs de s'être chargés d'aménager la salle de gymnastique du collège Rambert et M. Vuadens de s'être occupé de la sonorisation.

Il donne la parole à M. Edouard Fontannaz, président de l'Association des intérêts de Tavel pour des propos de bienvenue.

M. le Président Olivier Blanc remercie M. Edouard Fontannaz de ses propos et il ouvre ensuite officiellement la séance.

Présence: 90 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Michel Bongard, Angelo Giuliano, Kevin Grau, Bernard Gret, Franco Meichtry, Domenico Silleri, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Charles Meichtry, Bernard Schmid.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. La convocation, comprenant l'ordre du jour, a été envoyée en temps utile (cinq jours à l'avance). L'ordre du jour respecte également le règlement.

M. le Président souligne que le rapport de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité ont été envoyés aux conseillères et conseillers, par courriel, dix jours avant la séance.

Il précise qu'une erreur s'est glissée au point 2.2 de l'ordre du jour. Le titre du postulat de M. Patrick Aubort est: « Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes » et non « Pour l'amélioration des associations (...) ».

Il souligne que, ce soir, au moins trois élections auront lieu au scrutin secret. Il intercalera, avec l'accord du Conseil, des points 8 de l'ordre du jour pendant le dépouillement des élections. Il s'agit en effet de discussions préalables. Le concours des scrutateurs n'est donc pas requis.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2013

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller, page 42, 3^{ème} ligne, il faut lire: « ...la proposition de M. Gétaz et il ne la minimisera pas, contrairement... »

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

2.1 sur la composition de la commission chargée de l'examen des postulats de M. Gilles Marco: « Commune de Montreux 1^{ère} à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises » – « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales » – « Action citoyenne Créer fonds spécial = réinsertion sociale + professionnelle pour 7000 familles inscrites sociales » - « Donner à

nouveau en priorité les emplois à nos habitants stopper “exclusion professionnelle et sociale” + arrêter “Gestion déloyale des intérêts publics” »

Comme indiqué dans la communication envoyée aux membres du Conseil, une seule commission traitera de ces quatre postulats et le postulant, conseiller indépendant, sera membre de la commission avec voix consultative.

La commission aura la composition suivante:

Présidence ML: M. Christophe Privet

Membres: MM. Stéphane Barbey, Denis Golaz, Michel Granato, Yanick Hess, Marcel Jost, Jean-Bernard Kammer, Jean-Jacques Kiala, Bernard Tschopp et Lionel Winkler.

2.2 la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort « Pour l'amélioration de la promotion des associations bénévoles proposant des activités destinées aux jeunes »

La commission aura la composition suivante:

Présidence SOC: Mme Sabine Leyvraz

Membres: Mme Bibiana Streicher et MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Bassam Degerab, Yves Depallens, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Raphaël Tanner et Vincent Tschopp.

Les membres du Conseil ont également reçu une communication écrite du bureau relatif à la recevabilité des postulats dont il a été question sous chiffre 2.1.

Il n'y a pas d'autres communications.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu une correspondance. C'est la lettre de démission de Mme Anne-Lise Bühler de la Commission de gestion. M. le Président en donne lecture. Ce courrier est annexé au présent procès-verbal.

Le remplaçant ou la remplaçante de Mme Bühler sera désignée au point 6.7 de l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu quatre communications de la Municipalité:

- une relative à la réponse aux observations et vœux de la Commission de gestion sur la gestion de la Municipalité en 2012;
- une relative au postulat de M. Emmanuel Gétaz, dont le titre « Pour une étude synthétique des dispositions légales ou réglementaires existantes dans d'autres communes de suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou résidences secondaires en grand nombre » a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2012;
- une relative à l'éboulement qui s'est produit le 3 juin 2013 à la rue du Temple;

- une relative à l'effondrement de la route du Pré - Zone inférieure – Effondrement de la route au lieu-dit « Sur Cotterd ».

Ils ont également reçu une communication de la CORAT Riviera relative au projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac, Phase de préparation à la mise en œuvre – Secteur Riviera, Information/Communication à l'attention des conseils communaux de la Riviera.

La Municipalité a une autre communication.

M. le Municipal Alain Feissli donne lecture d'une communication de la Municipalité au Conseil communal relative à l'éboulement qui s'est produit le 18 juin au Merdasson:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Hier 18 juin, un important éboulement a eu lieu au lieu-dit "Merdasson", à proximité de l'arrêt de "La Perche" de la ligne de chemin de fer Montreux – les Rochers-de-Naye. Des blocs de pierre pouvant aller jusqu'à 1 m³ se sont déversés sur le pâturage de Chamossale. Les pierres sont réparties dans une zone très pentue. La situation est très instable et de nombreuses pierres sont encore susceptibles de dévaler la pente. La paroi de rochers, elle-même menaçante, doit encore être purgée.

Le 19 juin, une inspection de la zone a eu lieu en présence de géologues, lesquels devraient fournir rapidement un rapport sur les mesures à entreprendre.

Dans cette situation d'urgence, des mesures de fermeture de sentiers pédestres ont été prises. Le garde forestier de la commune voisine a été prévenu et le sentier de Chamossale reliant la commune de Montreux et celle de Veytaux a été fermé. Le chemin de la Perche a également été fermé. Ces fermetures seront affichées et communiquées à qui de droit.

Dans l'attente du rapport du bureau de géologues, il n'est actuellement pas possible de déterminer avec précision les mesures à mettre en œuvre, ni de chiffrer financièrement les coûts de remise en état, pas plus qu'il n'est possible de définir la date à laquelle les sentiers pédestres condamnés pourront être rendus au public.

Conclusion:

Par la présente communication, la Municipalité informe le Conseil communal que des travaux urgents ont été engagés pour sécuriser cette zone. Elle propose de régulariser les dépenses liées à ces travaux urgents par un préavis, une fois les coûts définitifs connus.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.»

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

M. Christophe Privet a déposé une motion intitulée: « Pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux ».

Cette motion sera développée lors de notre prochaine séance.

Aucune interpellation n'a été déposée.

Mme Sabine Leyvraz a déposé une question écrite, laquelle est transmise à la Municipalité.

6. NOMINATIONS:

6.1 pour « l'année politique » 2013 – 2014, de la présidente ou du président du Conseil communal;

M. le Président attend des propositions.

Au nom du groupe socialiste, Mme Sabine Leyvraz propose la candidature de Mme Irina Gote, et donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste propose à votre Conseil la candidature d'Irina Gote.

Engagée au parti socialiste depuis qu'elle a 22 ans, elle a été élue municipale à 27 ans dans sa commune d'origine, qui était Chavannes-près-Renens. La plupart d'entre vous la connaissent et je crois que, tous partis confondus, nous sommes d'accord pour dire qu'Irina est une femme d'engagement. Mère de deux enfants et commerçante d'art, elle est ce qu'on peut appeler un bon exemple de conciliation travail et famille.

Nous sommes persuadés qu'Irina saura revêtir le costume de Présidente de ce Conseil avec brio: elle gèrera nos débats d'une main de maître, mais nous savons qu'elle sera aussi très à l'aise pour aller à la rencontre de la population. Nous l'avons vue à l'œuvre lorsque nous sommes dans la rue avec des stands! Elle saura faire le lien entre notre Conseil et la population. Toujours à l'écoute et intéressée par le monde qui l'entoure, Irina a toujours donné beaucoup de temps pour notre Commune et notre parti et nous sommes convaincus qu'elle prendra sa nouvelle fonction très à cœur. Merci à elle pour son engagement!

Vous l'aurez compris, nous vous recommandons de soutenir sa candidature à la présidence de notre Conseil. »

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président rappelle que l'élection a lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour et que les bulletins blancs sont pris en considération dans le calcul de la majorité absolue.

Résultat du scrutin

Bulletins distribués:	87
Bulletins rentrés:	87
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	87
Majorité absolue:	45
Bulletins blancs:	1

Mme Irina Gote est élue présidente du Conseil communal pour l'année politique 2013 – 2014 par 86 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Le Président Olivier Blanc félicite Mme Irina Gote pour son élection et il lui donne la parole.

Mme Gote, qui déclare qu'elle ne s'attendait pas un score pareil, fait la déclaration suivante:

« Je tiens tout d’abord à vous remercier pour mon élection.

En m’élisant au poste de Présidente du Conseil communal vous m’avez accordé votre confiance et j’y vois également dans cet acte, une forme de reconnaissance du travail accompli tout au long de ces 6 années passées à siéger dans différentes commissions permanentes et ad hoc. Je vous en remercie donc du fond du cœur.

Par rapport à mon parcours de vie, cela me touche énormément: je suis très honorée et fière, car entre Montreux et moi, c’est une longue histoire d’amour.

Arrivée en Suisse à l’âge de 11 ans en tant que réfugiée politique, ma famille a fui le régime communiste de la Roumanie de Ceausescu, j’ai grandi dans l’ouest lausannois, à Chavannes-près-Renens.

Déjà adolescente, le nom de Montreux me faisait rêver, car mes camarades de classe du collège, venaient passer les dimanches après-midi aux fêtes du Platinium (discothèque du casino, à l’époque). Or moi, merci papa de te boucher les oreilles, je n’avais pas le droit de sortir avant mes 18 ans, car mes parents étaient adeptes d’une éducation stricte. Alors, je rêvais déjà à cette ville extraordinaire que pouvait être Montreux.

Plus tard à l’université, c’était toujours à Montreux que nous aimions sortir et j’appréciais déjà énormément les balades sur les quais !

Et puis, vient le moment d’entrer dans la vie professionnelle. En 2002, alors que j’étais Présidente du Conseil communal de Chavannes-près-Renens, l’antiquaire pour lequel je travaillais à Lausanne me propose que nous organisions une vente aux enchères dans une propriété de Fontanivent. En me rendant tous les jours pour y effectuer l’inventaire de la vente, je me suis dit: “Oui, c’est ici que j’aimerais vivre un jour!”

Et la vie est parfois ainsi faite que nos rêves les plus fous deviennent réalité!

La fonction de Président du Conseil, je la vois comme un nouveau défi : en politique j’ai toujours essayé d’être le trait d’union entre les différents partis, car j’apprécie de travailler dans une bonne ambiance, ce qui est toujours plus constructif; j’aime rassembler les gens et leurs idées, donner un nouveau souffle aux choses que j’entreprends et m’investir partout où ma présence est nécessaire. Personne de contact, c’est avec un réel plaisir que je représenterais notre conseil, auprès des associations de villages, sportives, culturelles et autres.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et me réjouis de vous retrouver pour notre prochaine séance du conseil, le mercredi 4 septembre. »

Applaudissements de l’assemblée.

6.2 pour « l’année politique » 2013 – 2014, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal

M. le Président attend des propositions.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Alexandre Staeger propose la candidature de M. Emmanuel Gétaz et donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a le plaisir et l’honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Emmanuel Gétaz.

Marié et père de deux enfants, M. Gétaz est producteur et dirige sa propre société qu'il a fondée il y a déjà dix ans de cela. Pourtant rien ne l'y prédestinait: il a étudié le droit pendant deux ans à l'Université de Berne – ce qui, soit dit en passant, était un excellent choix – et a brillamment obtenu une licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne.

Mais l'engagement politique de notre collègue ne s'est pas arrêté à l'étude des diverses théories et doctrines académiques, puisque, après avoir siégé une dizaine d'années au Conseil communal de Cully, il a rejoint les rangs du nôtre en 2006. Son dynamisme et son esprit d'entreprise l'ont vite conduit à occuper des fonctions particulières, comme celle de président de groupe pendant plus de cinq ans d'affilée. M. Gétaz a aussi l'honneur de faire partie de la Commission de gestion de notre Conseil, où il se plaît à exécuter le mandat qui est le sien avec la plus grande diligence, tout en ayant acquis une connaissance approfondie du fonctionnement de notre magnifique commune.

De plus, Emmanuel est un homme de compromis et a pu le montrer à de maintes reprises lors des diverses séances de commission auxquelles il a participé, et en particulier lors de la très laborieuse commission d'étude du plan général d'affectation (plus de cent soixante heures de séance), où il s'est surtout agi de présenter des solutions pouvant satisfaire le plus de monde possible.

En plus de la politique, notre collègue s'est beaucoup investi et s'investit toujours autant pour Montreux. Il a en effet travaillé une dizaine d'années pour le Festival de jazz, comme responsable marketing en 1991, puis en tant que directeur de production et des finances dès 1993, poste où il a notamment collaboré au déménagement du festival du Casino au Centre des Congrès – puisque cela s'appelait encore ainsi à l'époque – et à la création de la fondation du Montreux Jazz Festival. Inutile de préciser que cette période a été riche tant en expériences qu'en émotions, qu'il a pu vivre de près, puisqu'il résidait déjà à Montreux. Enfin, M. Gétaz participe pleinement à la vie de son village, où il habite depuis 2004, puisqu'il est actuellement le vice-président de la Société des intérêts des Avants.

En conclusion, le groupe Montreux Libre peut vous assurer que Monsieur Emmanuel Gétaz mettra toutes ses connaissances et toutes ses compétences au service de notre commune en qualité de premier vice-président du Conseil communal et vous invite à soutenir la présente candidature. »

Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du scrutin

Bulletins distribués:	90
Bulletins rentrés:	90
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	90
Majorité absolue:	46
Bulletins blancs:	4

M. Emmanuel Gétaz est élu premier vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2013 – 2014 par 48 voix.

M. Alexandre Staeger a obtenu 38 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Olivier Blanc félicite M. Emmanuel Gétaz pour son élection et lui donne la parole.

M. Emmanuel Gétaz remercie le Conseil pour cette élection qui l'honore et il se réjouit de seconder Mme la Présidente, nouvellement élue, dans son année de présidence.

6.3 pour « l'année politique 2013 – 2014 » de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal

M. le Président attend des propositions.

Au nom du groupe PLR, M. Florian Despond propose la candidature de M. Lionel Winkler. M. Despond déclare qu'il voulait faire court pour présenter le parcours de M. Winkler, mais cela va prendre quand même un peu de temps. Il donne lecture de son intervention:

« M. Lionel Winkler habite sur la commune de Montreux, entre Brent et Chernex, depuis 1988.

Pour faire vite, il fut sapeur-pompier de 1989 à 2008, dont instructeur fédéral pendant 12 ans, commandant de compagnie pendant 4 ans, puis membre de l'état-major pendant 6 ans en tant que chef de l'instruction. Engagé à l'organe de coordination régional en tant que responsable de la prévention incendie, commandant de cours pour l'ECA, membre de commissions ad hoc pour la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, chef de classe à l'Ecole suisse d'instructeurs sapeurs-pompiers.

Il fut également membre de la fanfare de Glion depuis 2006, engagé au comité d'organisation du Giron des Musiques à Glion en 2011, membre des Potes-au-feu de Montreux depuis 1998, engagé au comité d'organisation du concours romand des Potes-au-feu à Montreux en 2007 et 2014.

Il est également président technique de la Course Montreux – Les Rochers-de-Naye depuis 2010. Il est engagé au comité d'organisation des fêtes à Veytaux en 2013.

Il débuta son engagement politique en 2001. Il a été également membre de la commission de gestion depuis 2004, commission qu'il a présidée en 2006 et 2013. Il a également participé à de nombreuses commissions, également en tant que président.

Il a été membre du groupe de travail pour la mise en place de la commission de communication et d'organisation du Conseil communal.

Il fut également président de groupe en 2008 et en 2009.

Il fut également président de la campagne de Pierre Rochat en 2010. Il faut d'ailleurs souligner ici son ouverture d'esprit, car un ancien radical qui organise l'accession à la Municipalité d'un ancien libéral, ce n'est pas rien!

Et peut-être certainement encore beaucoup de choses, mais le temps est compté.

Je vous invite donc tous à soutenir la candidature de M. Lionel Winkler à la deuxième vice-présidence du Conseil communal. Merci.»

Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat du scrutin

Bulletins distribués:	90
Bulletins rentrés:	90
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	90
Majorité absolue:	46
Bulletins blancs:	11

M. Lionel Winkler est élu deuxième vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2013 – 2014 par 62 voix.

M. Alexandre Staeger a obtenu 12 voix.

Il y a cinq voix éparses.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Lionel Winkler remercie le Conseil pour son élection. C'est avec plaisir qu'il va mettre, à partir du 1^{er} juillet, ses compétences et son enthousiasme à disposition du bureau du Conseil communal.

6.4 pour « l'année politique » 2013 – 2014 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs

M. le Président attend des propositions.

Au nom du groupe des Verts, M. Florian Chiaradia propose la candidature de Mme Patricia Vouilloz, actuellement scrutatrice suppléante.

Au nom du groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. Pablo Menzi. Discret, efficace, plein de bonne volonté et de volonté d'apprendre, il pourra du haut de ce poste exercer une responsabilité concrète au sein du Conseil communal et il s'en réjouit. Mme Buchet Bulliard invite à voter pour lui.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président propose de procéder à cette élection à main levée, selon une tradition bien établie, mais dont il n'est pas absolument certain qu'elle soit conforme à la lettre au règlement du Conseil communal. Il veut cependant éviter de se montrer trop formaliste.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Patricia Vouilloz et M. Pablo Menzi sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur pour « l'année politique » 2013 – 2014.

Applaudissements de l'assemblée.

6.5 pour « l'année politique » 2013 – 2014, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants

M. le Président attend des propositions.

Au nom du groupe socialiste, Mme Sabine Leyvraz propose la candidature de M. Anthony Huys.

Au nom du groupe PLR, M. Florian Despond propose la candidature de Mme Bibiana Streicher.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président propose de procéder également à cette élection à main levée.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Bibiana Streicher et M. Anthony Huys sont élus respectivement scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant pour « l'année politique » 2013 – 2014.

Applaudissements de l'assemblée.

6.6 Eventuellement, d'un membre de la commission « organisation et communication » du Conseil communal, en cas d'élection d'un membre de ladite commission à la présidence du Conseil communal

Mme Gote, membre de ladite commission, ayant été élue à la présidence du Conseil, il faut nommer un remplaçant.

M. le Président précise que, comme rappelé dans la communication envoyée aux membres du Conseil, ce siège revient à un membre du groupe socialiste.

M. le Président attend des propositions.

Au nom du groupe socialiste, Mme Sabine Leyvraz présente la candidature de Mme Charlotte Chevallier, déjà membre de la CCO à titre consultatif.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Charlotte Chevallier est élue membre de la CCO.

Applaudissements de l'assemblée.

6.7 d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Anne-Lise Bühler (PLR), démissionnaire au 30 juin 2013

M. le Président attend des propositions.

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Aubort propose la candidature de M. Florian Despond.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Florian Despond est élu membre de la commission de gestion, à partir du 1^{er} juillet 2013.

Applaudissements de l'assemblée.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

7.1 sur le préavis relatif aux comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (06/2013) (rapp.: M. Denis Golaz)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Denis Golaz, rapporteur de la commission pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 6/2013 du 12 avril 2013 sur les comptes 2012 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL),

vu le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2012;
- de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2012.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.2 sur le préavis relatif aux comptes 2012 du Fonds culturel Riviera (08/2013) (rapp.: M. Yann Krebs)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Yann Krebs, rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2012 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.3 sur le préavis relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2012 (09/2013) (rapp.: M. Olivier Gfeller)

M. le Président déclare que l'amendement aux conclusions proposé par la Commission des finances sera traité ultérieurement.

Il ouvre la discussion, étant entendu que, à ce stade, les intervenants peuvent aborder la question qu'ils souhaitent. Il ne paraît pas utile, a priori, de structurer davantage la discussion.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe UDC est très satisfait des réponses données aux divers commissaires lors de leurs diverses séances. Même si certaines préoccupations restent ouvertes à ce jour, elles seront certainement reprises lors de prochaines séances de la COFIN. Il regrette que l'introduction du MCH2, prévu à l'horizon 2015 mais apparemment repoussé de quelques années (2018), ne se fasse pas plus vite, cela permettant de donner une image sincère et plus fidèle des comptes de la commune. Mais celle-ci n'est pas en cause sur ce projet-là.

Nous sommes heureux d'avoir pu assister à un débat transparent entre la Commission, le Municipal des finances ainsi que son chef des finances. Soucieux de pouvoir nous éclairer sur les diverses questions, ils ont cherché rapidement les réponses nécessaires.

Nous avons retenu le travail fait actuellement pour rechercher les conventions qui régissent de nombreux fonds créés par la Commune, nous nous sommes réjouis d'entendre que tout le dossier des assurances et primes d'assurance avait été revu à la baisse, nous avons été surpris de la différence de montants concernant l'office de stationnement entre le budget 2012 qui était proposé à CHF 1'777'000.– et les comptes 2012 qui aboutissent à CHF 2'221'961.–, alors que les comptes 2011 n'avaient rapporté dans ce poste-là que CHF 1'962'312.–. Bravo pour le zèle de Police Riviera! Mais s'enrichir aux dépens de nos citoyens, est-ce la bonne manœuvre?

Quant aux réponses données aux principaux risques susceptibles d'influencer les comptes annuels soulevés dans le rapport détaillé de l'organe de révision, celles-ci nous ont également satisfaits. Les choses sont en route et la Municipalité y travaille. D'autres questions restent en suspens et il serait intéressant d'y réfléchir, concernant en particulier l'impôt foncier par exemple. Il serait intéressant de pouvoir comparer les parcelles facturées et celles formant le territoire de la Commune et inscrites audit registre.

C'est avec plaisir que nous voyons les choses progresser et que l'UDC approuve ces comptes 2012. Quant à l'amendement, nous ne voyons pas de contre-indication à modifier le libellé de la ligne 9281.180. Je vous remercie pour votre écoute. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout ne va peut-être pas pour le mieux dans la meilleure des communes, mais les choses vont quand même très bien.

Pour commencer, notre commissaire était satisfait des réponses de la Municipalité en commission.

Ensuite, l'intitulé de la provision pour participation à des sociétés à caractère public a été expliqué et clarifié.

Puis nous pouvons féliciter la meilleure des Municipalités pour la mesure dont elle a fait preuve dans l'utilisation des crédits complémentaires, dont le volume global est inférieur à un million.

Par ailleurs, il faut bien le dire, le patrimoine a été plutôt productif, notamment les quelque 12 millions placés à la BCV, qui procurent un rendement confortable. Bien que cela soit le cas en poésie, "sécurité du placement" ne rime pas forcément avec "médiocrité du rendement" lorsqu'il s'agit de finance.

Et ce rendement est d'autant le bienvenu qu'il permettra, au vu des taux actuels, de financer une partie des emprunts qui seront nécessaires pour les investissements futurs.

Enfin, ombre au tableau, il faut relever que notre commune néglige de provisionner le remboursement de l'impôt à la source alors que la pratique comptable classique – je veux bien que ce ne soit pas celle imposée aux communes par le canton – l'estime opportun. Certes, l'estimation du montant à provisionner est difficile, puisque le Canton ne fournit pas de projections, mais il devrait quand même être possible de se baser sur les années précédentes ou sur des statistiques. Nous nous réjouissons

donc de ce que la Municipalité ait annoncé en commission vouloir résoudre ce problème.

En conclusion, le groupe Montreux Libre acceptera les comptes et vous invite à en faire de même. »

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. Il prie le président de la commission d'exposer l'amendement proposé.

M. Olivier Gfeller explique qu'au point 1, le libellé a été modifié en ce qui concerne la somme de Fr. 500'000.– attribuée à la provision pour participation à des sociétés à caractère public et a été remplacé par: « participation à des institutions et /ou des manifestations à caractère public ».

M. le Président demande au rapporteur si cet amendement vise aussi à modifier le libellé de la provision inscrite au bilan. M. Gfeller répond par l'affirmative, mais le Conseil communal ne peut amender le bilan!

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare, en réponse à cette question, que le vote que le Conseil va être appelé à faire porte sur les conclusions et sur les comptes 2012, mais la Municipalité s'en inspirera très directement pour modifier le libellé de la provision qui avait été acceptée sous son ancien nom en 2006 et qui avait été maintenue depuis. La Municipalité va évidemment ne faire qu'une seule provision avec le nouveau nom.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion finale. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous demande de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 09/2013 de la Municipalité du 26 avril 2013 relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2012,

vu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver les comptes pour l'exercice 2012 avec la répartition du résultat telle que proposée, à savoir:

- CHF 1'500'000.– à provision pour l'entretien du patrimoine (9281.000);
- CHF 500'000.– à provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public (9281.180);

- CHF 220'402.– résultat reporté (9290.000);

2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 sur le préavis relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Saussaz Est » (10/2013) (rapp.: M. Raphaël Tanner)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Il s'agit de l'adoption d'un règlement.

M. le Président ouvrira d'abord une discussion générale. Il ouvrira ensuite, avec l'accord du Conseil, la discussion chapitre par chapitre sur le règlement, puis une discussion sur l'ensemble du règlement, à l'issue de laquelle le Conseil votera sur l'ensemble du règlement. Il y aura enfin une discussion finale. M. le Président ouvre donc la discussion générale avant de passer au règlement.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre se réjouit de ce projet qui permettra à notre commune d'avoir sur son territoire la grande infrastructure d'athlétisme de la Riviera, ce qui devrait permettre à l'avenir d'organiser des compétitions de niveau régional, voire national. C'est un atout pour Montreux, qui doit constamment rechercher de nouvelles possibilités d'accueil d'événements.

La desserte en transports publics doit être améliorée et nous serons attentifs à ce qu'elle le soit. Il est en effet important que les infrastructures sportives soient suffisamment accessibles, afin d'en garantir l'accès à tous, mais surtout aux jeunes.

Nous déplorons par contre un problème de séquence ou un faux raccord dans la planification des travaux. En effet, le parking 36 + 12 places actuel ne sera pas remplacé à temps par le parking projeté. Montreux Libre souhaite par conséquent que la Municipalité prenne des dispositions pour que les habitants du quartier, au moins, ne soient pas préterités par ce problème.

Nous accepterons donc le présent préavis et vous invitons à en faire de même. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On nous demande ici qu'un simple exercice technique, à savoir la mise en conformité d'une zone de forte densité en une zone d'utilité publique. Donc une mise en conformité rendue nécessaire pour les transformations projetées. Il y a malgré tout un certain nombre d'autres enjeux qui méritent d'être mentionnés ici.

Comme dit lors de la séance de plénum précédente et rappelé par son préopinant, la desserte en transports publics n'est actuellement pas adaptée au développement d'une telle zone.

Bien que, nous le concevons, la Municipalité semble un peu entrer en matière sur certains aspects de la desserte, notamment en ce qui concerne la cadence en soirée de la ligne 214, nous regrettons qu'il n'y ait aucune ligne à ce sujet dans le préavis, alors même qu'il s'agit d'un point essentiel pour une infrastructure de cette taille.

Toutefois, nous attendrons de voir le second préavis de PPA sur la partie ouest, qui implique lui des transformations bien plus conséquentes, pour voir si nos remarques sur le sujet auront été prises en compte. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

M. le Président passe à la discussion sur le règlement. Avec l'autorisation du Conseil il ouvrira cette discussion chapitre par chapitre et, si la discussion n'est pas demandée, le vote se fera également chapitre par chapitre.

Chapitre I, Dispositions générales, articles 1 à 5

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte le chapitre I à l'unanimité.

Chapitre II, Zone d'utilité publique, dispositions constructives, articles 6 à 9

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte le chapitre II à l'unanimité, moins 1 avis contraire.

Chapitre III, Dispositions finales, articles 10 à 14.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte le chapitre III à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du règlement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte le règlement à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion finale. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Tanner, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission a passé au vote, et c'est par 9 oui, 0 non et 1 abstention qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis N° 10/2013 de la Municipalité du 3 mai 2013 relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « La Saussaz Est » à Chailly,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le PPA « La Saussaz Est » et son règlement spécial;

2. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PPA « La Saussaz Est »;
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du projet de PPA « La Saussaz Est ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.5 sur le rapport de la Municipalité sur sa gestion durant l'année 2012 (05/2013) (rapp.: M. Lionel Winkler)

M. Lionel Winkler n'intervient pas directement sur le rapport, mais il tient, au vu du volume du rapport, à remercier ses collègues de la CoGest pour leur engagement, parfois avec des délais très serrés, du fait de la masse de travail due aux thèmes traités. Il tient aussi à remercier les chefs de service ainsi que les collaborateurs de la Commune, qui ont participé à l'élaboration et à la vulgarisation des réponses qui ont été demandées par la CoGest. Et il tient également à remercier la Municipalité et Mme la secrétaire municipale pour leur ouverture et le très bon état d'esprit qui a régné pendant les travaux de la CoGest.

M. le Président propose d'abord de traiter l'observation et les vœux de la commission de gestion dans un second temps.

Il ouvre la discussion, étant entendu que les Conseillères et Conseillers peuvent, à ce stade, aborder la question qu'ils souhaitent. Il ne lui paraît pas utile, a priori, de structurer davantage la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe directement à l'observation et aux vœux de la commission de gestion.

Il rappelle ici les alinéas 2 et 3 de l'article 107 du règlement du Conseil communal:

² Les réponses de la Municipalité sur les observations et les vœux au sujet desquels la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil.

³ S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation ou du vœu, mais sans pouvoir le modifier.

Cela étant rappelé, il invite le président de la commission de gestion à donner lecture des observations et vœux, à les commenter s'il l'estime utile et à nous faire part de la position de la commission de gestion.

Observation N° 1

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Vœu N° 1

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Vœu N° 2

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Vœu N° 3

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité par 8 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Vœu N° 4

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Vœu N° 5

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Vœu N° 6

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Vœu N° 7

M. Lionel Winkler, président de la commission, déclare que la commission de gestion a accepté la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La réponse de la Municipalité est acceptée.

Il n'y a pas d'autres interventions sur cet objet.

M. Lionel Winkler, président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport N° 05/2013 de la Municipalité du 21 mars 2013 sur la gestion de la Commune pour l'année 2012,

vu le rapport de la Commission de gestion,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.6 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Bassam Degerab relative à la demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la Commune selon les principes de l'Islam (rapp. de majorité: M. Yanick Hess; rapp. de minorité: M. Michel Zulauf)

M. le Président précise que M. Degerab a transformé sa motion en postulat.

M. Yanick Hess, rapporteur de majorité, rappelle que, quoi qu'il arrive ce soir, un vote positif ou négatif, la Municipalité reviendra avec un règlement, donc on pourra toujours agir par la suite.

M. Michel Zulauf, rapporteur de minorité déclare qu'il voulait intervenir après la discussion, mais il croit qu'il est préférable qu'il fasse part de ses trois remarques, et ensuite il ne prendra plus la parole au terme de la discussion générale.

M. Michel Zulauf donne donc lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Trois raisons pour lesquelles il faut accepter le postulat Degerab et voter en faveur du rapport de minorité:

1. Le postulat ne revêtant pas un caractère contraignant, il est opportun de le renvoyer à la Municipalité afin qu'elle en examine la demande dans le cadre de la réflexion qu'elle va conduire en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement communal sur les cimetières.
2. Sur le fond, un droit que l'on concède à une communauté religieuse ne va pas à l'encontre des autres communautés, qui pourront être consultées et seront en mesure dès lors de manifester leur point de vue et de définir leurs demandes, comme le fait en ce moment la communauté musulmane. Non pas seulement sur le plan local, communal, mais aussi sur le plan régional. Ainsi des échanges devront avoir lieu avec les deux autres grandes communes de notre district, de même qu'avec celles du district d'Aigle. Par exemple, le cimetière israélite de Prilly n'est pas seulement l'aboutissement d'une revendication communale, mais bien la prise en compte de demandes émanant de toute l'agglomération lausannoise.

3. Nous avons l'occasion, par le vote de ce soir, d'ouvrir une perspective qui va dans le sens d'une solidarité nouvelle avec la communauté musulmane installée dans notre région. On l'a vu, lors des discussions qui ont eu lieu depuis le dépôt du postulat Degerab, cette solidarité n'est pas ressentie par chacune et chacun d'entre nous de la même façon, car elle se heurte à des attitudes subjectives légitimes, dès lors qu'elles traduisent une méfiance, un rejet, une hostilité même, qui résultent de la difficulté qu'il y a de vivre dans une société aux frontières éclatées. On ne peut pas toujours mener une action politique qui va dans le sens des vents dominants: on peut lutter aujourd'hui avec courage contre des vents contraires et poser les jalons qui seront les bases même de la société de demain.

C'est dans cet esprit que je vous demande de soutenir le rapport de minorité. »

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour ma part, je suis favorable à la prise en considération du postulat Degerab. Le rapport de majorité aborde deux questions qui, à mon sens, ne font effectivement qu'embrouiller les choses. Evidemment, mais comment pouvait-il en être autrement, puisque l'on aborde le problème de la laïcité.

On remarquera d'abord que nous ne vivons nullement dans un Etat laïc: le canton de Vaud finance l'Eglise catholique et l'Eglise évangélique réformée et notre règlement du Conseil communal prévoit que "le président implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée; toutefois, s'il invoque des motifs de conscience, il en est dispensé de droit". On peut, bien sûr, souhaiter une séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais ce problème est évidemment sans lien avec la question posée.

Le rapport de majorité évoque aussi la question de la réciprocité. Cet argument me paraît spécieux: nous définissons les règles que nous estimons justes.

Nous reconnaissons par exemple la liberté religieuse et nous accordons la liberté de culte à toutes les personnes qui sont sur notre sol. On peut sans doute regretter que tous les Etats n'en fassent pas de même, mais ce n'est pas une raison pour brider ici les fidèles de telle ou telle religion.

Pour ma part, je vous prie de voir les choses de façon beaucoup plus concrète, en ce qui concerne tout d'abord les questions d'inhumation, de sépulture, qui sont des questions qui touchent à l'intimité des personnes et de leur entourage. Et il ne nous appartient pas en tant que conseillers communaux - on peut penser ce que l'on veut - de juger des choix des uns et des autres. Dans la mesure où les règles souhaitées ne posent pas de problèmes d'ordre public, nous n'avons objectivement aucun motif d'entraver leur application. Dans le cas présent, les Musulmans souhaitent une orientation particulière, ce qui ne pose aucune difficulté.

Par ailleurs, ils demandent aussi, il est vrai, qu'on n'exhume pas les restes. Peut-être se pose-t-il ici quelques questions pratiques, mais des solutions intermédiaires sont sans doute possibles.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit, à ce stade, que de prendre en considération un postulat. La Municipalité pourra donc chercher des solutions de compromis, si nécessaire, avec les représentants de la communauté musulmane.

On nous dit, dans le rapport de majorité, que les musulmans ont la possibilité d'aménager un cimetière privé. Légalement, c'est exact. Mais ce n'est sans doute pas la solution à privilégier. Un tel cimetière, en effet, sera géré par des communautés religieuses, et plus par la commune. On risque ainsi de voir certaines personnes en être exclues de façon arbitraire. Un carré musulman sera au contraire ouvert à tous nos habitants qui souhaitent y être inhumés selon ces pratiques.

Enfin, enterrer dans le même cimetière des personnes de convictions religieuses différentes dans le respect de leur croyance me semble être, véritablement, un signe d'intégration très fort.

C'est une manière donc de dire que, en tant que Commune, nous acceptons chacun, sans parti pris. Merci.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre estime que l'on peut faire un pas en direction des demandes des Musulmans, en prenant des dispositions qui doivent cependant être modérées. Libre ensuite aux Musulmans de les considérer comme acceptables ou non. Ces dispositions devraient être établies dans le cadre de la révision du règlement sur les cimetières. Mais nous tenons à ce que des dispositions similaires soient également fixées pour les autres religions qui le souhaiteraient, et ceci tant par souci d'égalité de traitement que par respect du principe selon lequel chacun doit pouvoir trouver sa place au cimetière.

L'ensemble de ces dispositions modérées seraient ainsi un signal d'ouverture vis-à-vis de toutes les communautés religieuses aujourd'hui intégrées dans notre pays et qui participent à la vie de notre société.

Montreux Libre insiste sur le fait que seul un traitement simultané des dispositions modérées pour les diverses religions qui le souhaitent donnera le bon signal, car il s'agit non seulement d'un signal d'ouverture, mais surtout d'une exigence de tolérance mutuelle et de respect des pratiques des uns et des autres.

Or, malgré la transformation de la motion en postulat, le titre ne fait malheureusement mention que des Musulmans. C'est donc dans une optique d'ouverture, mais peut-être plus large que celle proposée par le postulat "Demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la commune selon les principes de l'Islam", que la majorité du groupe Montreux Libre refusera la prise en considération de ce dernier.

Cela ne signifie donc pas pour nous qu'il ne faille pas étudier la question, soit par un autre postulat ou motion, soit dans le cadre de la révision du règlement sur les cimetières, mais qu'il s'agit de l'aborder d'un point de vue plus global. »

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pour justifier sa motion, transformée en postulat, M. Degerab avance principalement deux pistes: celle de l'intégration d'une part, et celle du respect de la laïcité d'autre part.

En ce qui concerne la première, M. Degerab est tout à fait dans l'esprit du temps: l'intégration ne serait possible, selon lui, que si les règles des immigrés étaient acceptées par les pouvoirs publics. Dont acte!

Pour ce qui est de la seconde piste, le motionnaire nous affirme que sa démarche ressortit à une volonté de laïcité vis-à-vis de sa communauté. Son raisonnement est pour le moins paradoxal! En effet, Mesdames et Messieurs, nos cimetières publics ont été déconfectionnalisés comme conséquence de la révision de la Constitution fédérale de 1874. Cela a mis fin à de graves dissensions entre catholiques et protestants, comme vous le savez, et, depuis lors, les personnes de toutes races et confessions, y compris les athées et les suicidés, peuvent reposer côte à côte dans les tombes en ligne de nos cimetières publics. C'est une tradition de laïcité de maintenant plus d'un siècle, qui a été porteuse d'ouverture et de compréhension mutuelle, à laquelle vous tenez certainement!

Malheureusement, M. Degerab ne reconnaît pas cette tradition, et n'accepte pas la promiscuité des Chrétiens: il demande un carré confessionnel réservé exclusivement aux Musulmans dans notre cimetière de Clarens. A l'évidence, cela est contraire à l'esprit de la Constitution fédérale, qui avait justement mis les lieux de sépulture sous l'autorité civile pour supprimer le caractère confessionnel des cimetières. Instaurer à nouveau un carré réservé dans un cimetière public va à l'encontre de cette évolution, et crée un statut particulier, privilégié, pour une communauté religieuse, ce qui ouvre la porte à tous les affrontements communautaires. Il s'agit bel et bien, Mesdames et Messieurs, d'un retour en arrière, je parlerais même d'une régression, que je considère comme tout à fait inopportune. De manière générale, il faut éviter de créer un régime spécial pour telle ou telle communauté religieuse, amorce d'une autre requête particulière à venir, qu'il devient ensuite bien difficile de refuser, vu le précédent. M. Degerab est assurément une personne sincère, mais ne l'oubliez pas, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas lui qui décide de la stratégie de l'Islam en terre chrétienne. J'ajouterai enfin qu'une jurisprudence du Tribunal fédéral a précisé en 2001 que ni la liberté religieuse, ni le droit à une sépulture décente ne confèrent aux adeptes de la religion musulmane le droit d'exiger de leur commune de domicile une sépulture conforme à leur culte dans un cimetière public.

Pour résumer, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'en acceptant la prise en considération du postulat de M. Degerab, vous mettriez un terme à 150 ans de déconfectionnalisation de nos cimetières, 150 ans qui ont permis à nos concitoyens de reposer en paix à Clarens, et dans un contexte d'égalité dans la mort, ce que je considère comme primordial.

Les Musulmans sont naturellement les bienvenus dans notre cimetière communal, pour autant qu'ils respectent nos traditions de laïcité, ce que refuse malheureusement M. Degerab. Recréer des carrés confessionnels, est-ce vraiment ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs? Pour moi, cela ne représenterait en aucune manière un pas en avant dans notre société laïque, mais bien un regrettable retour aux divisions du XIX^e siècle. A la fraternité dans la mort, on va substituer le clivage, raison pour laquelle je refuserai personnellement la prise en considération du postulat de M. Degerab. Ceci d'autant plus qu'une solution parfaitement équitable existe déjà: une jurisprudence du Tribunal fédéral précise en effet qu'il incombe à la

communauté religieuse musulmane de s'efforcer avant tout de créer ses propres cimetières privés, comme l'a d'ailleurs fait la communauté israélite vaudoise, avec ses deux cimetières de Prilly. Cela suppose l'acquisition ou la mise à disposition d'un terrain approprié, ce qui ne devrait pas poser de problème majeur à Montreux. Notre Municipalité tiendra certainement compte de ces possibilités dans son préavis au nouveau règlement communal sur les cimetières.

Pour toutes les raisons que je viens d'invoquer, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre en considération le postulat de M. Degerab.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Aurelio Mastropaolo déclare être personnellement très choqué par ce qui vient d'être dit. Il aimerait rappeler à ceux qui ont le plus de crainte d'une invasion musulmane ou juive ou d'une autre religion, qu'il y a 40 ans les femmes se promenaient sans voile, en toute liberté, dans toutes les grandes villes et capitales d'Orient.

Il y a eu une petite erreur stratégique de la part des Etats-Unis qui s'en sont pris à cette identité et qui ont eux colonisé et renforcé une identité en l'attaquant. C'est ce qui inquiète M. Mastropaolo dans la situation actuelle. C'est-à-dire que plus on attaque une identité, une appartenance, plus elle va se renforcer.

Il pense que l'ouverture que le Conseil communal a aujourd'hui, grâce au postulat de M. Degerab, devrait être prise, au moins pour que la honte internationale de la votation contre la construction de nouveaux minarets en Suisse puisse quelque peu être essuyée.

La discussion continue.

M. Bassam Degerab, avant de lire le texte qu'il a préparé, tient juste à préciser qu'il n'a jamais pensé mettre de la polémique dans le plénum en déposant ce postulat et que cela soit mal compris, parce que M. Posternak a dit que M. Degerab avait certaines intentions ou qu'il voulait atteindre certains objectifs, ce qui n'est pas le cas.

M. Bassam Degerab donne donc lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Tout le monde sait que les questions et objets traitant des thèmes sur l'Islam ou des musulmans sont des sujets "peaux de bananes".

On sait qu'une glissade sur une peau de banane peut faire mal et une telle expérience vécue laisse des traces et provoque parfois des blessures et des fractures longues à guérir.

Je tiens cependant à rappeler, qu'à l'intérieur de cette peau, il y a avant tout un fruit et ce fruit a généralement un bon goût.

Certes, ce fruit n'a pas été cultivé chez nous, il a cependant trouvé parfaitement sa place dans les étals de nos supermarchés. Et pour avoir de belles bananes, la clé consiste à mettre l'accent sur le conditionnement du fruit. Ceux qui ont goûté une bonne banane savent que dans une salade de fruits, elle donne une certaine saveur et ajoute une touche à la présentation de l'ensemble.

Donc, pour faire pousser des bananes de bonne qualité et avoir une espèce aux normes helvétiques, il faut commencer forcément par lui aménager une petite place dans notre champ de culture.

Maintenant regardons les choses avec un peu plus de réalité, sous l'aspect pour lequel j'ai initié ce débat.

Sous prétexte que nous sommes au fond tous pareils, ou à tout le moins très semblables, on constate à notre époque, qu'un courant sociétal se forme visant à assimiler tous les êtres, leur culture et leurs valeurs. Une telle vision permet ainsi de clore toute discussion désagréable. Dans un tel contexte, le droit à la différence, les exceptions, les confrontations ne font que déranger.

Ainsi, les actes à référence religieuse doivent être sagement alignés sur la norme et réservés à un cadre strictement privé: ils ne doivent pas attirer l'attention ou alors se dérouler de manière discrète, en dehors du domaine public.

Mes chers collègues, la force d'une société pluraliste et libre consiste à faire ressortir les différences, et non à les gommer. Les différentes cultures doivent pouvoir s'articuler d'une façon perceptible, les individus accomplir les actes et pratiquer les rites correspondants à leur critère, tout ceci bien entendu, dans le cadre de la loi.

J'ai déposé ma motion en parfaite connaissance de cause du sujet aujourd'hui débattu, en me basant sur des conclusions établies dans le cadre du travail associatif que j'exerce et qui ont été confirmées par d'autres sources pragmatiques.

Je vous le dis donc sans détour: considérez nos jeunes et enfants musulmans comme étant aussi les vôtres! Ils ont suivi une scolarité et une éducation que vous avez élaborées pour développer leur sentiment d'appartenance et leur attachement à notre pays. Vous leur avez prodigué cette éducation, tout en les encourageant à préserver aussi les valeurs de leur culture et de leurs traditions d'origine. Vous considérez cela, à raison, comme une source de richesse et non comme une marque de différence.

Ces mêmes jeunes ont impérativement besoin d'un signal en ce sens de votre part, leur permettant d'ancrer sans aucun doute leur appartenance à cette terre qui les a vus naître et à laquelle ils se sont attachés, et pour laquelle ils sont prêts à se sacrifier.

Ce signal consiste à leur offrir, à eux et à leurs parents, une solution d'inhumation publique, gérée par notre autorité communale et qui soit respectueuse du minimum de leurs traditions funèbres, et pas seulement un cadre légal permettant au secteur privé d'agir à notre place avec toutes les conséquences qui en découlent.

Techniquement, des solutions compatibles existent, les personnes en charge de la gestion de nos cimetières ont confirmé la faisabilité de cette demande lors de la séance de commission. Laissons-les faire des propositions de compromis!

Un sage confrère m'a appris que la seule religion de la Suisse est le consensus. Lors de notre commission, j'ai saisi le fond de sa sagesse et transformé ma motion en postulat.

Aujourd'hui, en acceptant ce postulat, non seulement vous prenez une décision parfaitement en ligne avec les considérations et principes humains de notre pays, mais vous le faites au nom d'une Commune qui a toujours su gérer en bien les

différences culturelles de ses habitants, et vous confirmez par là le leadership de Montreux dans les questions d'ouverture d'esprit.

Vous ouvrez également la voie à notre Municipalité de pouvoir se pencher sur le nouveau règlement des cimetières sans aucun frein ou considération partisane.

Notre Municipalité pourra ainsi élaborer et nous soumettre un projet respectant le consensus souhaité.

Je vous invite donc à laisser la porte ouverte au consensus et à rejeter les conclusions du rapport de majorité et à accepter mon postulat. Merci à vous tous. »

La discussion continue.

M. Anthony Huys donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je me permets de vous rappeler que sous la laïcité, les crucifix ont été retirés de maintes classes d'écoles publiques et de maintes salles d'audience de palais de justice! Même dans plusieurs cantons de la Suisse centrale, profondément catholiques. Cela a été accepté. Et j'accepte aussi et je soutiens la laïcité, alors même que je suis Catholique pratiquant et membre de la communauté catholique de Glion.

Je comprends et je respecte le désir de la communauté musulmane de posséder un endroit pour une sépulture selon les principes de l'Islam. Je n'ai aucune objection à ce qu'elle dispose de son propre cimetière! Mais alors comme les cimetières juifs.

Mais le cimetière communal de Clarens doit rester tel qu'il est. Merci pour votre écoute. »

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia aimerait apporter quelques réponses aux interrogations posées, et notamment à quelques affirmations de M. Michel Posternak.

Tout d'abord, par rapport à la tradition des cimetières prétendument laïcs, de l'avis de M. Chiaradia les cimetières sont quand même de tradition chrétienne, contrairement à ce qui a été dit. D'abord parce que les règles d'inhumation ne viennent pas de nulle part, elles sont quand même issues de pratiques chrétiennes d'inhumation que l'on avait.

Qu'aurait-on dit si, au XIX^e siècle on avait imposé la crémation à tous? Il y a quand même une tradition chrétienne qui demandait à ce moment-là l'inhumation et des cimetières tels qu'ils sont actuellement.

En ce qui concerne les carrés réservés, il ne faut pas interpréter cela comme la volonté de se séparer, mais parce que des raisons pratiques l'imposent, parce qu'encore une fois nos cimetières sont issus d'une tradition différente, parfois conflictuelle avec les besoins d'autres religions.

D'autre part, il ne faut pas voir cela comme un carré confessionnel, mais véritablement comme un secteur avec une autre manière d'inhumer, qui correspond aux pratiques d'une autre religion.

Au final donc, on demande de simples aménagements pratiques qui permettent un meilleur vivre ensemble, et qui ne nous coûtent pas grand-chose. De l'avis de M. Chiaradia, c'est sous cet angle qu'il faut examiner cette demande.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare qu'en ce qui le concerne, il a fait partie de ceux qui étaient farouchement opposés à la motion, parce qu'il trouvait que l'on ne pouvait pas avancer comme cela sur une question si délicate.

Par contre, il salue la sagesse de l'ex-motionnaire qui a transformé son texte en postulat, parce que, effectivement, M. Gfeller pense que cela change beaucoup les choses. Il rejoint parfaitement M. le Président de la commission, qui est rapporteur de majorité, lorsqu'il a évoqué la question du futur règlement à venir.

Effectivement, c'est là que les discussions auront lieu et simplement, du constat de M. le Président de la commission, il en tire une autre conclusion: il pense qu'il faut donner un signe d'ouverture à la discussion et à la recherche du consensus.

C'est ainsi que M. Olivier Gfeller comprend le postulat et s'il reprend aussi les grandes valeurs qui ont été évoquées, comme la laïcité, il comprend parfaitement la position de M. Michel Posternak, qui est d'une éthique forte, mais M. Gfeller pense que l'on doit aussi être concret, tenir compte de la réalité et ouvrir la discussion. C'est aussi cela la laïcité, c'est d'être ouvert au dialogue.

C'est dans ce sens-là – ce qui ne nous engage en rien, pour le moment, parce que l'on peut toujours remettre en cause un futur règlement qui ne nous plairait pas – qu'il estime que l'on peut donner maintenant un signe d'ouverture, surtout que M. Bassam Degerab a fait un pas en acceptant de transformer son texte en postulat.

M. Gfeller croit que l'on a bien compris les positions de chacun, le débat se fait dans le respect des positions mutuelles, mais il était important de clarifier le fait qu'il y a des gens qui acceptent le postulat dans un esprit d'ouverture et dans l'idée que les discussions commencent.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le postulat de notre collègue Bassam Degerab vise à ce que la société civile propose aux Musulmans et à leur famille une alternative conforme aux pratiques de l'Islam pour leur inhumation.

L'un des principaux arguments développé en commission par M. Degerab est que, si la société civile ne s'occupe pas correctement de ces questions, les religieux pourraient s'emparer du sujet avec les risques de dérapages que cela comporte.

On peut jusqu'à ce point parfaitement partager cette préoccupation et, de ce point de vue, le postulat a le mérite d'ouvrir le débat dans notre Conseil.

La proposition de solution, déjà formulée dans le postulat, "de créer un carré musulman" n'est par contre à mes yeux pas la plus adaptée. Elle préjuge d'une solution à caractère exceptionnel pour une seule communauté, alors que cette question sensible de l'inhumation doit être abordée du point de vue du respect des croyances de tous les citoyens, croyants et non-croyants, quelles que soient leurs convictions.

Il convient d'éviter toute mesure introduisant une forme de discrimination, positive ou négative, qui pourrait heurter la sensibilité des uns ou des autres. Les cimetières sont des lieux de paix et de recueillement multiconfessionnel, il serait regrettable d'y

introduire une dimension communautaire. Créer un carré qu'il soit Musulman, Chrétien, Juif, Hindou ou autre, est un signe de séparation, voulue ou subie, que notre société ne doit pas cautionner.

M. le Municipal Caleb Walther a indiqué à la commission que le réexamen du règlement des cimetières par la Municipalité était déjà prévu, en était à ses débuts et que l'objectif était de préparer un nouveau règlement à faire voter par le Conseil communal. Nous tenons là le bon moyen pour régler avec toute la délicatesse nécessaire la question de l'inhumation de l'ensemble des citoyens de notre commune.

Sans vouloir ouvrir le débat des solutions à apporter ce soir, il me semble important de rappeler ici quelques réponses de M. Degerab apportées aux questions de commissaires qui s'interrogeaient sur ce que les pratiques de l'Islam impliquaient en matière d'inhumation, réponses qui pourraient être utiles pour l'élaboration du nouveau règlement.

Il est ressorti du débat que, pour les Musulmans, l'orientation du corps revêt une importance symbolique importante, mais que la durée de la concession, la présence de défunts de différentes confessions dans une même zone, ne posent a priori pas de problèmes. Ces éléments laissent raisonnablement espérer que le nouveau règlement pourrait proposer des solutions simples, répondant aux besoins de tous et que la Municipalité puisse nous proposer une solution non seulement acceptable par tous, mais orientée vers les besoins futurs d'une société multiculturelle tolérante et ouverte.

Les appartenances religieuses ou communautaires divisent beaucoup trop les hommes de leur vivant, un règlement des cimetières permettant de les inhumer ensemble les uns aux côtés des autres, en respectant les coutumes de chacun, aurait une importance symbolique forte et serait un signe beaucoup plus positif que la création d'un carré séparé. Quel que soit le résultat du vote qui suivra, j'invite donc la Municipalité à réfléchir dans ce sens. Je vous remercie pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre collègue, au nom de la communauté musulmane, nous demande l'aménagement d'un carré musulman au cimetière de Clarens, avec à la clé, 50 ans de durée pour chaque tombe occupée, alors que chacun peut avoir une tombe gratuite, mais uniquement d'une durée de 30 ans. Si nous voulons plus, il faut payer. Pour certains il faut même, selon le choix, payer les trente premières années, et ensuite selon le temps que nous souhaitons.

Pourquoi accorder à quiconque en général, aux Musulmans en particulier, ce que personne ne peut avoir, les dispositions étant nommées dans un règlement jusqu'alors accepté par tous les Montreusiens. Je m'imagine la tête de nos citoyens quand on leur annoncera que le nouveau règlement prévoit 50 ans pour les musulmans et seulement 30 ans pour nous autres. Que dirons-nous à cette pauvre mère, que j'ai rencontrée un jour sur le parvis d'une église, et qui avait perdu son fils 31 ans plus tôt, et qui en larmes m'a dit: "Vous avez vu, ils m'ont enlevé mon fils."

Certes, cette maman avait la possibilité de récupérer les restes mortels de son fils, de les réenterrer dans une concession ou de les incinérer, mais ceci uniquement à

ses frais. Je ne vais pas me lancer dans un calcul de prix que cela génère, mais juste vous faire comprendre la différence que cela générerait entre nous et eux. Au nom de quoi devrions-nous accepter cette différence?

Pour nous, il y a un temps et un lieu pour chaque chose. Or, ici ce n'est pas le lieu des Musulmans, mais ils sont les bienvenus s'ils respectent nos règles et coutumes. Nos choses étant bien entendu notre façon de vivre, de faire, de mourir et nos lieux. Certes, ce n'est pas un manque de respect que de se faire enterrer selon ses propres croyances, mais c'est un manque de respect que de vouloir imposer sa façon de faire dans des contrées occupées par d'autres croyances depuis des siècles et des siècles. N'est-ce pas là la source de bien des conflits guerriers? Dixit les guerres de religions. Si leurs coutumes sont tellement différentes des nôtres qu'ils ne peuvent être enterrés dans nos cimetières, alors d'autres solutions existent que je ne vais pas développer ici.

Sur Internet, après quelques heures de recherche, je suis tombé sur un texte qui, pour moi veut tout dire. Je ne reviens pas sur le paragraphe de la position et de l'orientation du défunt mais sur la durée, soit:

Les ossements de la dépouille mortelle ne peuvent pas être enlevés de la tombe.

Donc, qui nous dit que dans 50 ans, les Musulmans ne vont pas s'opposer à la désaffectation de leurs tombes en revenant à la charge avec de nouvelles exigences? Rien!!!

Dans ce texte, on trouve aussi des écrits qui demandent une terre vierge, selon leurs critères, pour y être enterrés, c'est-à-dire une terre qui n'a pas encore été souillée par des mécréants. De plus, pour l'orientation des tombes, à Clarens, une partie y est déjà dirigée plein sud et les Musulmans exigent sud-sud-est.

Si nous devons leurs accorder quelques degrés, pourquoi eux n'acceptent pas ces quelques degrés de différence. Ils nous demandent des efforts qu'eux ne sont pas prêts de faire dans notre sens. Je vous rappelle que nous sommes chez nous et qu'ils y sont les bienvenus s'ils respectent nos règles. Par correction, il me semble que c'est l'invité qui doit s'adapter à l'invitation et non l'inverse.

Durant la commission, M. Degerab nous a également fait comprendre les conséquences en cas de refus de notre part de poursuivre dans sa voie. Ces conséquences seraient de voir de jeunes Musulmans se révolter et verser dans l'extrémisme religieux, sous-entendu des manifestations et l'engagement de diverses actions de mécontentement. C'est déjà nous préparer à une certaine violence qui sera de toute façon de notre faute. Chers collègues conseillers communaux, préparez-vous à entendre: "je vous l'avais dit" ou "je vous avais prévenus."

Pouvons-nous accepter ce chantage? Cette attitude de faire, selon nous, correspond bien à ce qui se passe en ce moment à l'étranger. Pour preuve:

- 1) En Belgique, dans une commune du grand Bruxelles, une liste "musulmane" a été déposée aux dernières élections communales et deux élus en sont sortis. Leur programme: rétablissement de la peine de mort, coupe du poignet en cas de vol, discussion sur le port du foulard à l'école et discussion sur la mixité des sexes dans certains établissements publics.
- 2) A Paris, 1^{er} étage de la Tour Eiffel, mise en place d'une mosquée afin que les "fidèles" puissent y faire une pause prière. Cette mosquée est payée pour moitié par des pays musulmans et pour moitié par des fonds publics français.

- 3) En France, dans certaines communes, élections de Musulmans qui y prônent le Coran et sa loi en Europe.
- 4) Paris et Marseille, ainsi que d'autres grandes villes françaises. Le vendredi, prière dans des rues que les islamistes interdisent aux mécréants, en les fermant avec des barrières et des gardiens prieurs.

Pour en revenir à notre cher cimetière et pour votre information, pour y enterrer les Musulmans, il faudrait

- 1) modifier le règlement, ce qui va être fait;
- 2) modifier le plan d'affectation puisque l'orientation des tombes y est inscrite;
- 3) prévoir de la place, puisqu'ils (certains) ne veulent pas y côtoyer des mécréants;
- 4) prévoir de la terre vierge;
- 5) prévoir, à longue échéance, une nouvelle demande pour la perpétuité des tombes.

Et ceci pour trois Musulmans morts sur notre commune ces deux dernières années, et qui se sont fait rapatrier.

D'autres rites religieux pourraient être exigés par d'autres communautés. Prenons l'exemple des Hindous, qui brûlent leurs morts. Si une communauté hindoue s'établissait à Montreux, leur accorderions-nous le droit de brûler leurs morts sur un bûcher au bord du lac? Pourquoi ferions-nous alors des différences?

Pour terminer, je voudrais vous rappeler qu'il existe dans les pays musulmans un organe auprès duquel les fidèles peuvent s'inscrire pour un rapatriement de corps, contre une faible rémunération.

Et je ne peux pas finir sans vous citer deux personnalités qui, sur l'intégration des Musulmans, déclaraient:

Général de Gaulle:

"Nous sommes un peuple européen, de culture grecque et latine et de religion chrétienne.

Essayez d'intégrer de l'huile et du vinaigre, agitez la bouteille. Au bout d'un moment, ils se sépareront de nouveau."

Plus près de nous, Madame Sarah Burkhalter, qui écrivait en 1998, dans un bulletin intitulé "pour un dialogue plus équilibré avec les musulmans de Suisse":

"C'est au moment où l'on se rend compte qu'on est en train de s'intégrer que des vellétés d'affirmation identitaire réapparaissent, comme si, maintenant qu'on est suffisamment intégré pour être accepté et se défendre, on pouvait enfin se permettre de réaffirmer ce qu'on avait préféré cacher au moment où l'on se sentait si différent."

Arrêtons d'être naïfs! Nous respectons les religions de chacun, mais nous demandons également que le cimetière de Clarens reste fidèle au principe de laïcité, c'est-à-dire à l'impartialité ou à la neutralité de la Commune à l'égard des confessions religieuses. Gardons notre cimetière ouvert à tous, quelle que soit leur religion et ne changeons rien aux conditions existantes.

Que tous nos amis enterrés au cimetière de Clarens, quelle que soit leur confession y reposent en paix et c'est là aussi tout le bien que nous, le groupe UDC, souhaitons à ce postulat. J'ai dit. »

La discussion continue.

M. Bassam Degerab déclare que l'on est dans un Conseil communal où les Conseillers doivent apporter, dans un cadre civil, les besoins des communautés auxquelles ils appartiennent et pour lesquelles ils sont les porte-parole.

M. Degerab est contre le fait que cela soit les autorités religieuses qui fassent cette demande, c'est la raison pour laquelle il l'a faite lui-même, en tant que représentant d'un Conseil communal, de tous les citoyens, mais qui est porte-parole de la communauté musulmane.

Sa volonté, contrairement à ce que M. Jost imagine, c'est d'avoir une communauté musulmane, « made in Switzerland », qui vit avec le respect des lois, et qui vit comme toutes les autres, et c'est pour cela que M. Degerab cherche et demande une solution qui soit une solution de consensus et n'entend pas imposer des choses qui sont faites dans des républiques bananières, mais il souhaite que, dans notre pays, l'on trouve des solutions à cette communauté, pour laquelle on fait tout pour qu'elle soit "made in Switzerland", dès la jeunesse.

Alors que si, à la fin, on leur dit, comme un confrère l'a évoqué lors de la séance de commission: « Vous êtes les bienvenus, mais allez vous faire enterrer ailleurs! », c'est un problème d'intégration. Même si l'on attend des autres communautés qu'elles s'intègrent, cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas agir.

M. Degerab ne voit pas un autre endroit que le Conseil communal où l'on peut faire un tel débat. Il est clair que c'est un débat qui peut déranger. Il a cité tout à l'heure: « Les actes à référence religieuse doivent être sagement alignés sur la norme et réservés à un cadre strictement privé. Ils ne doivent pas attirer l'attention ou alors se dérouler de manière discrète, en dehors du domaine public. » M. Degerab ne partage pas cette vision.

M. Bassam remercie tous les Conseillers, quels que soient leur vote et l'issue de ce postulat.

La discussion continue.

M. Christophe Privet trouve, contrairement à une affirmation de tout à l'heure, que le débat n'était pas très polémique au départ. Il déplore personnellement les derniers propos qui ont été tenus. Tout cela pour dire qu'il ne regrette pas ses choix de jeunesse. Comme certains, il a dû choisir entre certaines religions, que ses parents lui ont proposées, et il a choisi d'être athée.

Et ce soir, quand il entend ce qu'il se passe, il peut dire que cela confirme qu'il pense avoir fait le bon choix.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité tient juste à préciser plusieurs choses, essentiellement d'ordre technique, mais tout d'abord rappeler, que sur des sujets comme ceux-ci, on ne peut que souhaiter le respect des avis de chacun, et il croit que cela n'a pas été remis en cause ici. Ce sont des sujets sensibles et on doit vraiment faire l'effort de se mettre à la place des autres et aller dans le sens général d'une bonne solution.

Au niveau technique, il aimerait apporter d'abord une précision entre la motion et le postulat: cette vision entre contraignant et non contraignant est surtout une vision cantonale. C'est le Grand Conseil qui a cette distinction très claire entre les deux outils que le Conseil a à disposition. S'agissant du Conseil communal, cette distinction est un peu plus faible, parce qu'une motion n'est pas si contraignante que cela, mais par contre ne traite que d'objets qui sont réglementairement de la compétence du Conseil communal.

Le postulat, lui, demande à la Municipalité d'étudier quelque chose. La Municipalité tient à confirmer, et cela a été déclaré notamment dans le programme de législature, qu'elle veut et doit revoir son règlement des cimetières. Quel que soit le vote qui va avoir lieu maintenant, le nouveau règlement des cimetières sera à nouveau proposé au Conseil, qui aura à nouveau l'occasion de se prononcer sur celui-ci.

Dans le cadre de la préparation de ce nouveau règlement, la Municipalité a souhaité qu'un maximum de communautés religieuses puissent être intégrées dans la réflexion et elle s'est déjà organisée dans ce sens. Donc toutes les grandes religions seront intégrées et auront l'occasion de donner leur point de vue.

Par rapport à cela, évidemment que si le message du Conseil communal ce soir est clair, et dit: « On ne veut pas aller dans le sens de ce que propose M. Degerab », on devra bien en faire quelque chose.

Par rapport à cela et aux propos de M. Staeger, disant: « On veut intégrer toutes les communautés », on l'aura, mais si maintenant on refuse cela, on pourra dire clairement que le Conseil communal ne souhaite pas que la Municipalité se penche sur des propositions qui pourraient aller dans le sens d'une mise à disposition d'une partie du cimetière pour les Musulmans.

Donc clairement, on doit interpréter ce vote, et si le Conseil vote non, ce sera un mandat à la Municipalité de ne pas étudier la question des carrés musulmans dans le cadre de ce nouveau règlement. C'est ainsi que la Municipalité va devoir le comprendre. Ceci, c'est pour cerner les choses au niveau technique parce que, sauf erreur, M. Hess a dit, et M. Walther le cite de manière simplifiée: « Que l'on vote oui ou non, de toute façon la Municipalité va arriver avec des propositions », et bien non, si le Conseil vote non, la Municipalité n'arrivera pas avec ces propositions. On pourra peut-être dire que l'on a réfléchi. On aura pris acte que le Conseil ne veut pas des propositions allant dans ce sens-là.

La discussion continue.

M. Yanick Hess déclare que ce qu'il voulait préciser dans son propos introductif, c'est qu'il revient au Conseil communal de décider ce que l'on veut faire. C'est clair que la Municipalité entendra le Conseil et la voie à suivre, mais, quoi qu'il arrive, le Conseil pourra toujours amender dans un sens ou dans un autre. C'est dans ce sens-là que M. Hess est intervenu.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf a juste une remarque. Si le postulat n'est pas pris en considération, la Municipalité considère qu'il y a une position contraignante de notre part, et au contraire si ce postulat est pris en considération, il n'y a pas de contrainte. Il signale à M. Caleb Walther qu'il trouve cela un peu particulier.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que c'est peut-être particulier, mais il ne croit pas l'avoir été, donc il n'a pas été clair. Quelqu'un, en l'occurrence M. Bassam Degerab, demande à la Municipalité d'étudier quelque chose. La Municipalité a répondu qu'elle allait étudier un nouveau règlement des cimetières.

Le Conseil communal, s'il vote non à cette motion, dit: « On ne veut pas que vous étudiiez cela ». Donc par rapport à cela, la Municipalité ne doit pas l'étudier. On n'aurait « pas le droit », si on suit cela, de l'étudier. Il faut bien intégrer ce vote.

M. Caleb Walther l'a dit, la Municipalité va de toute façon étudier un nouveau règlement, mais dans les aspects qui touchent les questions abordées ce soir, on devra intégrer le vote, en disant: « Le Conseil ne veut pas que la Municipalité fasse des propositions. »

Par contre, si le postulat est pris en compte, la Municipalité arrivera avec des propositions que le Conseil pourra accepter ou non, comme l'a dit M. Yanick Hess.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller doit dire que M. Caleb Walther a l'art de calmer les débats! Parce que l'on était arrivé à quelque chose, et là, tout à coup, tout est trouble. M. Gfeller est tout à fait d'accord avec l'intervention de M. Zulauf. La Municipalité ne peut pas commencer à interpréter des votes comme cela l'arrange, une fois quand c'est non, et que cela va dans son sens, c'est contraignant et une autre fois, ce n'est pas contraignant.

Là, M. Gfeller a bien entendu que des personnes vont voter non, mais elles n'ont pas dit qu'elles allaient fermer la porte. Elles demandent que l'on prenne le problème de manière plus globale, et que ce problème soit abordé de cette façon-là.

M. Gfeller trouve que M. Walther essaie un peu de tordre le bras au Conseil au moment du vote, et il n'aime pas tellement cela.

La discussion continue.

M. Jean-Baptiste Piemontesi va un peu dans le même sens que M. Olivier Gfeller, parce qu'il croit qu'il y a des personnes qui vont ne pas prendre en considération ce postulat, non pas parce qu'ils sont contre l'intégration, mais qu'ils sont contre la différence du carré musulman. Donc il faut aussi prendre cela en considération.

Pour M. Piemontesi, la votation de ne pas prendre en considération le postulat ne veut pas dire qu'il n'y a pas une étude à faire au niveau de la Municipalité.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz s'étonne du raisonnement de M. le Municipal Caleb Walther. Il ne serait valable que si l'on ne débattait pas. Alors, bien sûr, si l'on arrivait avec une proposition, et que l'on votait directement, on comprendrait, c'est oui, c'est non. Il faut absolument que la Municipalité écoute les nombreuses nuances, les réflexions, et notamment en ce qui concerne son groupe, M. Gétaz défend cette position. Ils ont, comme d'autres l'ont dit, une vision d'ouvrir le débat, mais de l'ouvrir de manière égale pour toutes les religions qui exprimeront ce souhait d'être entendues et d'être peut-être en mesure d'exprimer une ou deux demandes.

Pour le groupe ML, il s'agit de demandes qui doivent être très modérées, et donc M. Gétaz invite la Municipalité à quand même étudier cette question, même si le vote est négatif, parce qu'autrement, ce sera au moment de la présentation du règlement qu'il y aura des débats qui vont s'enflammer et qui seront pénibles.

La discussion continue.

M. Pierre-André Spahn déclare qu'il va être redondant. Que l'on soit pour ou contre, tous ceux qui se sont exprimés ce soir ont parlé d'une ouverture d'esprit dans le cadre du règlement futur. De ce fait, il ose espérer que M. Caleb Walther s'est exprimé en son nom propre et non au nom de la Municipalité, parce que cette influence qu'il a voulu mettre sur le vote, M. Spahn trouve cela complètement inadmissible et hors propos ce soir.

Et M. Spahn profite, puisqu'il a la parole, pour demander le vote à bulletin secret, si 15 de ses collègues le suivent.

M. le Président Olivier Blanc a pris note de cette demande et il s'en occupera tout à l'heure. Il laisse la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité prend volontiers sur elle un certain nombre de critiques dans ce débat qui se doit d'être calme et qui a évidemment créé quelques tensions, donc si la Municipalité doit jouer le rôle de paratonnerre, elle le fera.

M. Laurent Wehrli croit que ce que M. Caleb Walther a voulu rappeler, et c'est un élément important, puisque certaines interventions pouvaient laisser sous-entendre, certainement pas de la volonté de ceux qui les ont faites, mais pouvaient laisser sous-entendre que motion égale une obligation à la Municipalité de répondre dans le sens de la motion alors que le postulat, c'est un aspect d'étude et qui vient ensuite avec un élément de réponse dans un sens ou dans l'autre, avec des arguments, voire pourquoi pas même avec les deux variantes et de donner la possibilité, évidemment en connaissance de cause, au Conseil communal de se déterminer. C'est exactement ce que l'on connaît au plan cantonal, dans le cadre des lois du Grand Conseil.

Dans le cadre de la loi sur les communes, la motion n'a pas la même notion d'impératif de réponse par rapport à la Municipalité, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a pas à y répondre, et surtout pas qu'elle n'a pas à entendre, et le débat du Conseil est plus qu'intéressant, et M. le Syndic Laurent Wehrli peut assurer que ces éléments-là seront des fondements dans le cadre de l'analyse qui sera faite dans la préparation du règlement, qui reviendra évidemment dans les mains du Conseil, puisque ce règlement est un règlement du Conseil communal. A quelque part, et M. Wehrli salue l'esprit avec lequel M. Degerab a souhaité transformer sa motion en postulat, mais conformément à la loi sur les communes, il aurait pu parfaitement rester dans une motion, parce que c'est un objet de portée décisionnelle du Conseil communal, à savoir le règlement sur les inhumations d'une commune.

En l'occurrence, M. Wehrli croit que l'on est au clair sur l'esprit avec lequel M. Degerab a transformé sa motion en postulat, et c'est cet esprit-là qui doit nous guider. Au nom de la Municipalité, il aimerait remercier pour les différentes interventions, certes avec quelques accros d'un côté ou de l'autre, mais de manière générale, les membres du Conseil pour la qualité des débats et des arguments qui ont été apportés.

De toute manière, et il ne le dit pas pour le dévaloriser, ni pour enlever une quelconque importance au texte déposé par M. Degerab, respectivement travaillé par la commission et présenté par le rapport de majorité respectivement de minorité, ce dossier va revenir dans les mains du Conseil communal puisque c'est un règlement et que, sur la base des propositions qui seront faites à ce moment-là par la

Municipalité, tous les Conseillers communaux auront la possibilité de déposer des amendements, de modifier des articles, d'ajouter des alinéas, de travailler ce texte, évidemment d'abord en commission puis ensemble au plénum, et après, avec un vote en faveur du règlement qui sera alors là le vote du Conseil communal. Alors, ni le Conseil communal ni la Municipalité ne pourront s'écarter de la décision majoritaire qui aura été prise par le Conseil communal.

Mais encore, de manière très claire, M. le Syndic Laurent Wehrli remercie pour la qualité de ce débat. Les différents arguments qui ont été mis en avant ce soir seront pris en compte, en particulier celui d'être attentif non seulement peut-être à la question des musulmans, mais à celle de l'ensemble des religions, il oserait presque dire à celle ceux qui n'en ont pas. M. Privet a dit tout à l'heure qu'il était athée, il s'agit peut-être aussi de respecter les athées, qu'ils soient également accueillis dans un cimetière, parce que peut-être certaines religions n'acceptent pas des athées dans leur cimetière, et toujours est-il que l'on va retravailler sur ces éléments-là.

Mais il ne faut pas se leurrer, le vote que le Conseil va faire maintenant, de prise en considération, a quand même une certaine orientation, une certaine vision de ce que le Conseil communal pense de cette idée-là, à tout le moins en regard du titre qui a été déposé, et M. Wehrli croit qu'il ne faut pas le nier ici.

Il n'y a qu'à voir les réactions que le dépôt du titre a créées. M. le Syndic Laurent Wehrli n'a pas souvent reçu autant de lettres, de plusieurs autres communes et de plusieurs autres endroits, même hors du canton, qui se demandaient quel était ce titre, quel était l'objectif, quelle était la vision de Montreux. On lui a même écrit: « Pourquoi Montreux faisait un carré musulman? », comme si la motion avait déjà été votée, adoptée, et si le règlement avait déjà été changé. Mais tout cela veut dire qu'il y a un certain regard.

M. le Syndic Laurent Wehrli pense que l'on n'a pas non plus à dévaloriser le vote qui va avoir lieu maintenant, même si de nouveau, c'est une étape dans le processus, ce n'est pas le vote définitif, qui sera le vote d'adoption du règlement in fine.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller remercie M. le Syndic Laurent Wehrli d'apaiser les choses. Ce qui a inquiété plusieurs Conseillers, qu'ils votent oui ou qu'ils votent non (il n'y avait pas ce clivage-là), c'est d'avoir l'impression que M. le Municipal Caleb Walther soutenait que, si le vote allait dans un certain sens, il n'y aurait plus de dialogue, parce que le résultat du vote serait appliqué tel quel et interprété de façon dure.

Mais ce que l'on demande tous à la Municipalité, que l'on vote oui ou non, c'est de maintenir le dialogue, de faire ce travail d'exécutif que M. Laurent Wehrli a très bien décrit, et de chercher une solution de compromis avec chaque religion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président demande aux personnes qui soutiennent la proposition faite par M. Spahn de voter au scrutin secret de le manifester en levant la main. Plus de 15 personnes soutenant cette demande, le vote se fera à bulletin secret.

M. Yanick Hess, rapporteur de majorité, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 5 non, 4 oui et 1 abstention que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, **de ne pas prendre en considération ce postulat.**

Pour M. le Président, il apparaît plus clair et plus logique de voter directement sur la prise en considération. Comme tous l'ont entendu, la majorité de la commission, représentée ici par M. Hess, propose de refuser la prise en considération de ce postulat, et la minorité, représentée par M. Zulauf, propose d'accepter la prise en considération, mais l'on vote directement sur la prise en considération.

M. le Président rappelle que celles et ceux qui acceptent la prise en considération votent oui et celles et ceux qui la refusent votent non.

Le Conseil communal de Montreux refuse, par 24 oui, 60 non et 6 bulletins blancs, de prendre en considération la motion, transformée en postulat, de M. Bassam Degerab relative à la demande d'attribution et d'aménagement d'un espace au cimetière communal pour permettre l'enterrement des citoyens musulmans de la Commune selon les principes de l'Islam.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 111'350.- au maximum pour la rénovation et le remplacement des piliers publics existants sur la Commune de Montreux et la création de deux nouveaux piliers (11/2013)

La discussion préalable est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert, au sujet des piliers publics, émet le souhait que la commission puisse avoir le coût des piliers sans lumière et également le coût avec des lampes LED.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Pierre-André Spahn

Membres: Mme Susanne Cornaz, MM. Stéphane Barbey, Felice Calvo, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Adrian Lazar, Tal Luder, Franco Meichtry et Jean-Baptiste Piemontesi.

8.2 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 195'000.- au maximum pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps (13/2013)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: MM. Bassam Degerab, Claude-Pascal Gay, Mario Gori, Armin Gote, Patrick Grognuz, Jean-Baptiste Piemontesi, Michel Posternak, Raphaël Tanner et Vincent Tschopp.

8.3 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 11'500'000.– au maximum pour la réalisation d'un parking souterrain sous le Parc Donner et le réaménagement de la surface en zone de détente et de jeux (14/2013)

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je dois avouer ne pas être très enthousiasmé par ce projet. Tout d'abord en ce qui concerne les infrastructures, le jardin qui est prévu sur le parking, puisque, en fait, à cause du parking lui-même, il est impossible d'implanter des arbres au centre de la surface et du coup la surface est assez nue et peu adaptée, en tout cas pour la partie détente du projet.

Mais plus largement, je m'interroge sur la nécessité de ce parking. A-t-on vraiment encore besoin de places de stationnement dans le quartier? Pour les habitants, on peut peut-être le concevoir, mais pour le public? Quitte à se garer un peu plus loin, par exemple à l'avenue Florimont. A titre personnel, j'y ai toujours trouvé des places de stationnement libres, à l'exception évidemment des périodes du Festival de jazz ou du Marché de Noël.

On nous affirme donc qu'il s'agit de remplacer des places supprimées à la rue du Pont. Or il ne faut pas oublier que, en 2003 déjà, la construction de l'annexe du collège Montreux-Est a permis de libérer un certain nombre de places qui étaient utilisées auparavant par le corps enseignant sur le domaine public, donc dans le quartier de Ballallaz, ce qui a permis la création de 43 places supplémentaires en souterrain, à moitié utilisées par des privés. Ainsi, on peut penser qu'elles ont déjà été plus que compensées à ce moment-là!

Au surplus, rappelons encore que récemment, un grand parking souterrain s'est construit à la place de la Paix, sous le supermarché de la Coop.

A l'heure où l'on met en place des zones trente et des mesures de modération de trafic, est-il bien raisonnable de développer le parcage public au centre-ville? A-t-on par ailleurs pensé aux riverains qui devront subir l'incessant va-et-vient de ce trafic?

Est-il vraiment nécessaire de voir ce coûteux projet se réaliser? A Fr. 11'500.000.– le bout, on a de quoi avoir de sérieux doutes sur la faisabilité des projets à venir, comme la Rouvenaz ou le P+R de Chailly.

A propos précisément de ce P+R, on peut légitimement se demander si ces projets ne sont pas antinomiques, donc entre le P+R et le parking du parc Donner: d'un côté, on souhaite que les véhicules soient laissés à Chailly; de l'autre, on construit un parking public au milieu de la ville... Il est évident qu'une offre trop importante en ville ne favorise pas du tout l'idée du P+R périphérique... Donc, à mon sens, il y a clairement là un manque de cohérence entre ces deux projets. Merci ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Jean-Marc Forclaz

Membres: Mmes Juliane Baumann, Amiira Neff, MM. Christian Bécherraz, Florian Chiaradia, Yves Cornaro, Bruno Femia, Bernard Gret, Charles Meichtry et Alexandre Staeger.

8.4 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 137'000.– au maximum, sous déduction d'une éventuelle participation de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'acquisition et l'exploitation d'une patinoire synthétique (15/2013)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Yves Laurent Kundert

Membres: Mmes Susanne Lauber Fürst et Bibiana Streicher, MM. Felice Calvo, Yves Cornaro, Denis Golaz, Jean-Jacques Kiala, Pablo Menzi, Jean-Baptiste Piemontesi et Pierre-André Spahn.

9. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 en réponse à la motion de M. Olivier Mark, prise en considération le 23 février 2005, « Mise en œuvre de mesures simples et concrètes afin d'augmenter la visibilité des participations montreusiennes au sein des organisations intercommunales » – au postulat de M. Alain Imhof, pris en considération le 19 mai 2010, sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino – à la pétition de M. Cédric Guichard & consorts, prise en considération le 1^{er} septembre 2010, en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE – au postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, « En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné » – au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, pris en considération le 8 décembre 2010, « Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures (12/2013)

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite ici intervenir avec une remarque, concernant le rapport au postulat de Madame Bouquet. Il y a un détail qui a retenu mon attention, et qui je l'espère n'est pas symptomatique de la considération que porte la Municipalité à l'encontre des commissaires et du plénum.

Il concerne l'interprétation faite du refus de la prise en considération du postulat sur les zones de rencontre. En effet, voilà ce qu'on lit à la page 4: "Par ailleurs au sujet

des centres de rencontre, le Conseil communal vient de décider de ne pas prendre en considération le postulat de M. Mastropaolo pour des zones de rencontre compatibles avec les automobiles à Montreux.”

D’après ce passage, on comprend, de la part de la Municipalité, que le rejet de ce postulat implique que le Conseil ne souhaite pas de zones de rencontre. Or, si l’on se réfère aux débats qui ont eu lieu durant la commission, et son rapport, l’interprétation faite ici est, à mon avis, quelque peu erronée. En effet, l’absence de prise en considération du postulat avait, à mon sens, comme principal argument, qu’il faisait doublon, qu’il était inutile, puisque la Municipalité réfléchissait déjà à la chose.

La Municipalité attendait alors des propositions concrètes sur des lieux précis. Voilà ce qui a convaincu beaucoup de commissaires. Merci. »

La parole n’est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence UDC: Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres: MM. Stéphane Barbey, Emmanuel Gétaz, Olivier Gfeller, Mario Gori, Alain Imhof, Jean-Baptiste Piemontesi, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn et Bernard Tschopp.

9.2 en réponse à la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc Forclaz, intitulée: « Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge » (16/2013)

La discussion préalable est ouverte. La parole n’est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence ML: M. Emmanuel Gétaz

Membres: MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, René Chevalley, Bassam Degerab, Florian Despond, Jean-Marc Forclaz, Olivier Gfeller, Jean-Bernard Kammer et Rudolf Thomann.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL »

M. le Président précise que, comme rappelé dans la communication que les membres du Conseil ont reçue, le Conseil n’a pas à voter sur cet objet. Il lui apparaissait cependant utile de l’inscrire à l’ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess déclare qu’en lisant le rapport annuel de la Commission Communication et organisation du Conseil communal, il remercie sincèrement tous ses membres pour le travail effectué pour le site Internet, pour l’archivage des documents du Conseil ainsi que pour la réflexion sur l’aménagement de la future salle que nous devrions utiliser pour nos débats.

Le site Internet est tellement bien fait qu’il ne lui a fallu que 10 secondes pour démontrer un fait erroné du rapport de cette commission. En effet, en page 1, en gras, il est indiqué que la motion déposée par M. Hess en 2012, demandait que ce groupe ne s’implique pas dans d’autres projets que celui du site Internet.

M. Hess laisse le soin à chaque Conseillère et Conseiller communal d'aller vérifier sur le site le développement de sa motion, et il rappelle que sa motion demande que la CCO soit représentée proportionnellement en fonction de la force de chaque parti, comme toute autre commission qui traite des préavis.

Il regrette très fortement que ce rapport, approuvé par les membres de la CCO, laisse apparaître ce qu'il n'a jamais demandé. Cela rappelle la mauvaise presse qui déforme les propos pour faire ressortir ce qui l'arrange.

Il reste néanmoins confiant quant aux travaux futurs de cette commission et l'encourage dans ses nombreuses tâches, qui ne sont pas que la gestion du site Internet comme le laisse penser ce rapport. Une commission de communication se doit d'être objective.

M. Christophe Privet précise à M. Yanick Hess qu'il est la personne qui a rédigé toute la première partie du rapport, et il peut l'assurer que ce sont bien les propos que M. Hess a tenus. M. Privet va quand même vérifier sur son ordinateur, mais cela est bien repris du procès-verbal du Conseil communal, où M. Hess a tenu ces propos, puisque M. Privet n'a fait que copier et coller.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Aucune interpellation n'a été déposée. Les membres du Conseil ont reçu une réponse à l'interpellation de M. Gétaz: « Quelles garanties de pérennité pour le NED, le skatepark et le Galetas du CSP? ».

M. Emmanuel Gétaz remercie beaucoup la Municipalité pour les détails contenus dans sa réponse. Il se réjouit de savoir que le NED est maintenant, de manière assez forte, pensé pour être maintenu là où il est actuellement, même en cas de transformation ou de changement complet du bâtiment de la parcelle Held.

Il y a un point sur lequel M. Gétaz a une réserve, c'est lorsque la Municipalité dit qu'il n'y a pas de lieu ou de bâtiment qui puisse accueillir le NED actuellement sur la commune. Il aimerait rappeler que le Centre des congrès pourrait, il lui semble, faire office de lieu d'accueil à titre provisoire au cas où le NED ne pourrait pas poursuivre, pendant une période, son exploitation.

Donc, M. Emmanuel Gétaz restera attentif à cette question, mais pour le reste, il remercie beaucoup la Municipalité, qui a donné passablement de détails sur cette problématique.

Il n'y a pas d'autres interventions.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président demande aux Conseillères et Conseillers qui ont des textes de les faire parvenir le plus rapidement possible à la secrétaire. Les personnes qui partent en vacances sans donner leur texte compliqueraient la rédaction du procès-verbal. La secrétaire les en remercie d'avance.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Nicoulaz annonce que les 16, 17 et 18 août prochains, l'association « Orgiride » présente la 10^{ème} édition du « Bukolik Freeride and Festival », qui se

tiendra aux Avants. La campagne publicitaire débutant à la fin de la semaine prochaine, il n'a malheureusement pas de « flyers » à distribuer aujourd'hui, en revanche, pour ceux qui seraient intéressés à venir leur rendre visite ou qui ne savent pas ce que c'est, il les encourage à visiter le site Internet www.bukolik.ch. Ils y trouveront toutes les informations sur ce joli « event » dans un cadre, c'est le cas de le dire, plus que bucolique!

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz tient à exprimer tous ses remerciements à la Municipalité qui a répondu au postulat qu'il avait rédigé. Il en avait rédigé le titre et le texte, mais, pour une raison qu'il faudra qu'il aille chercher au fin fond de sa mémoire, qu'il n'avait pas développé, alors qu'il avait cru l'avoir fait. La Municipalité y a répondu avec beaucoup de soin et il remercie M. le Syndic Laurent Wehrli qui est venu lui dire, tout à l'heure, qu'il a passé un dimanche de pluie sur un postulat qui n'avait en fait jamais été développé jusqu'au bout. C'est très intéressant, il y a beaucoup de choses à étudier dedans, donc il remercie la Municipalité d'en faire plus que ce qu'on lui demande.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger fait une annonce pour l'Association pour la protection des sites montreusiens, qui tient son Assemblée générale, le jeudi 20 juin 2013 à 18 h 30, et où chacun est cordialement invité. Elle se déroulera au Grand Hôtel Suisse Majestic, salon Riviera, à Montreux, et il annonce qu'il y aura notamment la conférence de Mme Christine von Büren sur, de manière générale, « Les recensements architecturaux participatifs sur Internet » et elle expliquera aussi la signification des notes de l'inventaire ISOS, ce qui sera sans doute très intéressant aussi dans l'optique de notre travail de Conseillers communaux.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort rappelle que tous ont reçu à la dernière séance une invitation pour assister au Championnat suisse open de natation synchronisée à la Maladaire, qui aura lieu du 27 au 29 juin. Le 28 juin, à 19 h 00, il y aura des groupes. C'est une des parties les plus spectaculaires. Championnat suisse open, cela veut dire qu'il y a les meilleures équipes suisses, mais aussi des équipes reconnues au niveau mondial, et notamment la Suède, donc des Suédoises!

M. Aubort promet que c'est très spectaculaire et il invite à venir voir cela entre 19 h 00 et 20 h 00, et après, bien sûr, il y aura un apéritif.

La discussion continue.

M. Anthony Huys donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous avons l'honneur d'organiser cette année le 1^{er} août officiel de la Commune. Il y a dans les Grisons aussi une commune qui porte le nom Glion, Ilanz/Glion. Le comité de l'Association des intérêts de Glion a eu l'idée de contacter cette commune. Nous l'avons invitée à venir chez nous à Glion pour notre Fête nationale et nous lui avons proposé une fraternisation. La Municipalité d'Ilanz/Glion a accepté notre invitation et elle nous envoie une délégation de deux Municipaux. Grâce à notre Municipalité, et à M. le Syndic Laurent Wehrli, nous participerons aussi à la partie officielle à Montreux et je vous invite aussi à honorer nos invités ce jour-là. Merci. »

La discussion continue.

M. Yann Krebs déclare que comme l'an passé l'Association des intérêts de Clarens organise la Fête nationale le 31 juillet au Pierrier. Il invite les membres du Conseil à venir nombreux et il profite, puisqu'il a la parole, pour féliciter M. le Président Olivier Blanc pour sa présidence ainsi que pour les compétences qu'il a mises à disposition du Conseil communal.

Applaudissements de l'assemblée.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat, au chapitre des annonces, aimerait rappeler que M. Laurent Wehrli, notre Syndic, député, est candidat à la Présidence du Grand Conseil et que, vraisemblablement, si tout se passe bien, il devrait être élu probablement Président du Grand Conseil en juillet prochain.

Et il rappelle que si tel devait être le cas, bien sûr que le conditionnel est de mise, le Conseil communal serait invité à la grande fête qui est en train de se préparer, une fête à laquelle toute la population sera associée, ainsi que toutes les autorités cantonales, fête qui aura lieu le 3 septembre prochain à l'Auditorium Stravinski.

M. Pierre Rochat se permet de le faire, non pas comme Municipal, mais comme vice-président du comité d'organisation de cette fête. Cette fête sera belle si tant est que M. Wehrli soit élu.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président lève la séance à 20 h 45.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Olivier Blanc

Charlotte Chevallier

Annexe:

- Une correspondance